

Concerne : demande de crédit de CHF 69'125.- TTC pour le financement Grand Genève 2017

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission ad hoc composée de MM. Patrice Morin (Crassier), Yvan Buccioli (Prangins), Jean-Claude Trotti (Coppet) – excusé, Robert Jenefsky (Nyon) remplacé par Niall Macpherson et François Germain (St-George), s'est réunie le jeudi 4 mai 2017 dans les locaux du Conseil Régional, en présence de deux membres du Comité de Direction, à savoir : M. Gerald Cretegny, Président du Conseil Régional et Mme Pascale Roulet-Mariani, responsable du pôle « territoire, mobilité, environnement ». La commission ad hoc les remercie pour leur disponibilité, les informations complémentaires fournies, les explications transmises et leurs réponses aux questions posées.

Introduction historique

L'idée de renforcer l'intégration des politiques de développement et la coopération transfrontalière sur le large territoire binational franco-suisse autour du Lac Léman, remonte à presque 45 ans maintenant.

En effet, dès **juillet 1973** est créé le Comité Régional Franco-Genevois (CRFG), organe exécutif de la commission mixte consultative pour les problèmes de voisinage, où siègent : d'une part côté Suisse, la République et Canton de Genève et, d'autre part, côté Français, les départements limitrophes de l'Ain et de Haute-Savoie avec les représentants de la République Française. La création du Conseil du Léman en 1987 élargira le cercle des partenaires suisses aux trois cantons le bordant : Genève, Vaud et Valais.

2004 est la première date historique charnière, qui correspond au lancement du Projet d'Agglomération franco-valdo-genevoise (PAFVG), en intégrant désormais le District de Nyon et les 10 intercommunalités françaises regroupées au sein de l'ARC (Association Régionale de Coopération du Genevois). Peu à peu, un ensemble plus large se dessine alors avec la Région Rhône-Alpes qui va rejoindre le CRFG (2004) puis l'ARC (2006), transformée ensuite en Syndicat mixte (2010). Le périmètre de l'agglomération, sous l'impulsion politique commune des deux Etats, regroupe ainsi en tout, 204 communes sur l'un ou l'autre de leurs territoires respectifs, regroupées en 12 entités distinctes. En 2007, la France et la Suisse s'accordent dans une Charte commune, à travailler conjointement à sa mise en œuvre en prenant les mesures qui s'imposent, notamment financières.

2010 constitue dans cette logique, au plan financier, la concrétisation matérielle de contribuer, côté suisse, au besoin de financement commun du PAFVG, par la signature d'une Convention d'accord sur les prestations à fournir, pour les transports et l'urbanisation, entre d'une part, la Confédération Helvétique et d'autre part, les cantons de Genève et de Vaud. La participation helvétique totale couvrira donc 40 % des coûts du projet pour une enveloppe maximale de 186 millions FS.

2012 est la seconde date historique charnière du Projet, qui devient alors le « Grand Genève », à la suite d'une large consultation inédite de ses 915 000 habitants. Parallèlement, les partenaires du projet ont souhaité parvenir à un équilibre entre « **politiques de services** » et « **prestations publiques transfrontalières** » dans les domaines nécessaires à « *l'amélioration de la qualité de vie des habitants, à la cohésion territoriale et sociale, comme l'économie, le logement, l'environnement, la santé, la formation ou encore la culture, par exemple* » comme le mentionne le site dédié : www.grand-geneve.org.

2013 enfin voit la naissance du Groupement Local de Coopération Transfrontalier (GLCT) comme instrument de direction commune, à la place de l'ancien Comité de Pilotage du Projet d'Agglomération. Il s'agit, selon le site précité, d'une : *structure de droit public suisse (qui) dispose de la capacité juridique et de l'autonomie budgétaire. Son rôle principal est d'assurer la gouvernance du Grand Genève pour « réaliser, organiser et gérer le lancement des études et démarches nécessaires à la réalisation du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois et à son approfondissement » (article 1).* ».

Aujourd'hui, le GLCT est formé de 26 membres avec une représentation équilibrée des élus des deux pays, dont 8 pour le canton de Vaud. Il regroupe 212 communes franco-suisse, se compose de 47 districts. Son Président actuel est M. François Longchamp, Président du Conseil d'Etat genevois. Voir la carte des zones partenaires ci-jointe.

C'est dans ce cadre qu'intervient le Préavis du Comité de Direction n° 16 -2017 qui vous est soumis.

Préambule

Le préavis porte ainsi sur une demande de crédit de CHF 69'125.- pour le financement en 2017 des activités du Grand Genève avec deux composantes :

- la quote-part de cotisation budgétaire suisse attribuée au district de Nyon pour la participation au fonctionnement du GLCT (pour CHF 19'625.-) et
- le budget mis à disposition par les partenaires pour des études et actions (soit CHF 50'000.-).

Pour rappel, l'Assemblée du Grand Genève du 24 novembre 2016 avait déjà entériné le budget d'ensemble.

La particularité de ce préavis provient du fait que chaque composante financière ci-dessus est à la fois récurrente et fluctuante.

En effet, la partie récurrente concernant le versement de la quote-part de cotisation budgétaire de CHF 19'625.- a priori annuelle pourrait toutefois ne pas être stable dans le temps. Comme l'explique le Comité de Direction aux deux premières phrases du paragraphe introductif : « *la récurrence du budget du GLCT pourrait plaider pour une intégration dans les charges fixes. Si la charge est annuelle, le montant des cotisations par contre pourrait évoluer, si l'institution décidait de renforcer le portage de certaines tâches institutionnelles ou assumer des engagements comme le poste de secrétaire général...* ». L'organigramme définitif n'est pas encore arrêté, puisque le recrutement envisagé pourrait en impliquer d'autres, au titre de fonctions complémentaires, comme nous l'expliquait en substance le Président Cretegny, lors de notre séance de commission. A prévoir donc une possible fluctuation de cette cotisation annuelle.

La seconde partie du financement demandé par l'octroi du crédit en question concerne le besoin annuel en études et actions, que chaque territoire cible comme pertinentes et pour lesquelles il assume sa part de financement commun. Puisque les besoins varient chaque année, la somme réclamée va fluctuer au cours du temps, tout en restant prévisible dans sa budgétisation annuelle.

A noter que sur les deux composantes du financement réclamé : « le Comité préfère procéder par préavis afin que les activités du Grand Genève et sa gouvernance puissent être débattus », d'où l'objet de ce préavis n° 16-2017.

Un double financement

Le préavis porte à la fois sur le financement du GLCT et du budget général études du Grand Genève en 2017 via une demande de crédit de CHF 69'125.- ainsi répartie entre :

1°) le budget GLCT 2017 pour CHF 19'125.-

Selon le préavis, le total du budget institutionnel (fonctionnement), dans son périmètre actuel, s'élève à CHF 425'000.- pour 2017. Les contributions française et suisse se calculent avec une clé de répartition fondée sur le poids de population respective des partenaires (*pour information, notre district comptait 96'000 habitants au 31.12.2016*). Ainsi, la France est planifiée pour contribuer à hauteur de CHF 170'000, alors que la part suisse totale se monte à CHF 255'000.- dont 1CHF 19'125.- pour le district de Nyon soit 50 % de la quote-part vaudoise devisée à CHF 38'250.- comme le montre le tableau en page 1 du préavis.

A noter qu'en 2017 comme l'indique le préavis : « les cotisations seront mises à contribution pour la part d'autofinancement relative à la tenue des Assises européennes de la transition énergétique ». A cet égard, la part de « fundraising » atteindrait environ CHF 100'00 aujourd'hui.

Ce qui signifie que, comme rien n'est définitivement bouclé, qu'une rallonge budgétaire doive d'ores et déjà être intégrée dans nos réflexions...

2°) le budget général Grand Genève études 2017 pour CHF 50'000.-

Ce dernier se décompose en :

- 4 études thématiques (urbanisation, mobilité, environnement I et II) pour CHF 370'000.-
- 8 PACA (Périmètre d'Aménagement Concerté d'Agglomération) pour CHF 300'000.-
- Outils aide à la décision en particulier la plateforme SIG Geoagglo pour CHF 200'000.-

Pour un total de CHF 870'000.-

Comme l'indique le préavis soumis : « En 2017, le budget général est réduit aux actions déjà engagées car les territoires sont par ailleurs sollicités pour participer financièrement aux Assises de la transition énergétique pour l'organisation des événements parallèles [du type] « side events ». »

Globalement donc, dans ce préavis, la participation totale du Conseil Régional 2017 s'organise autour d'une partie relativement fixe du type « fonctionnement » (cotisations annuelles au GLCT) et une partie variable du type « investissement », tournée vers des projets ciblés, soit de du type PACA, soit plus ponctuel du type Assises énergétiques, soit plus stratégique du type GEOFAB :

- a. Le projet ponctuel Assises de la transition énergétique a été arrêté à CHF 1'300'000.- avec un autofinancement de l'ordre de CHF 300'000.- et des « *side events* », selon le format retenu lors des éditions précédentes en France. A noter encore que : « *L'Assemblée du Grand Genève a entériné le portage de l'événement comme sa solidarité en cas de risque financier résiduel, selon la clé de répartition habituelle.* » Cela implique que les chiffres actuels ne sont peut-être pas les définitifs. La participation financière demandée se chiffre à CHF 20'000.- ;
- b. Le projet PACA Genève-Rolle : s'inscrit dans le cadre d'une réflexion coordonnée entre les inter-communalités de Nyon-Eysins-Prangins et Gland-Vich et peut-être Rolle en mobilité douce aussi. Au-delà de la somme de CHF 20'000.- demandée, les réflexions en cours pourraient aboutir au dépôt d'autres préavis d'études ;
- c. La participation financière demandée de CHF 10'000.- pour le projet stratégique GEOBAB correspond au 1/3 du budget triennal de CHF 30'000.- sur la période d'investissement 2017-2019.

Pourquoi un tel préavis annuel déposé si tardivement ?

La commission s'est interrogée sur la raison expliquant la présentation de ce préavis n°16-2017 portant sur une demande de financement des activités du Grand Genève pour toute l'année 2017 en milieu d'année civile....

A cet égard, la commission partage la remarque suivante tirée d'un rapport d'une précédente commission en 2016: « *il faut noter qu'il s'agit d'une demande de participation au budget de l'année en cours, résultant toujours de négociations tripartites qui se terminent après le début de l'année suivante.* »

Conclusion

La commission souhaite finalement attirer votre attention, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, sur les trois points suivants :

- Il convient de bien distinguer les dépenses de « fonctionnement » de celles « d'investissement » ;
- La durée de l'amortissement doit être en ligne avec la durée de l'investissement (elle s'en remettra à cet égard à l'avis de la Commission des finances)
- Le dépôt tardif du préavis pour un financement annuel reste problématique en soi.

Après discussion, la commission ad hoc se montre favorable au préavis déposé, sous réserve des trois remarques générales ci-dessus.

Au vu de ce qui précède, la commission ad hoc vous recommande donc, à l'unanimité de ses membres, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir accepter le préavis proposé n° 16-2017 concernant une demande de crédit de CHF 69'125.- en faveur du Grand Genève.

Vu le préavis du Comité de Direction n°16-2017 ;

Ouï le rapport de la Commission ad hoc ;

Ouï le rapport de la Commission des finances ;

Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

Décide d'accorder le crédit le crédit de CHF 69'125.- en faveur du Grand Genève

D'imputer le montant total de CHF 69'125.- sur le compte d'investissement. Ce montant sera amorti en cinq années (*sous réserve d'une modification par la commission des finances*)

5

Pour la commission ad hoc :

Patrice Morin (Crassier),
Président

Yvan Buccioli (Prangins)

François Germain (St-George)

Niall Macpherson (Nyon) ou Robert
Jenefsky (Nyon)